



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira salle du Conseil municipal –
13 avenue Simon Vouet, le :

MARDI 5 NOVEMBRE 2024 à 20 H 45

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024

Décisions prises en vertu des articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1 – SUPPORTS – Clôture des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement et abrogation du règlement d'assainissement
- 2 – SUPPORTS – Protection sociale complémentaire 2024 – 2029 – Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2025
- 3 - SUPPORTS – Modification du régime indemnitaire de la filière police municipale
- 4 – SUPPORTS – Modification du tableau des effectifs
- 5 – EJS – Convention avec la ville du Pecq pour la mise à disposition d'un bus avec chauffeur
- 6 – SUPPORTS – Adhésion au groupement de commandes proposé par le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye pour la capture d'animaux errants
- 7 – DG – Syndicats intercommunaux – Communication des rapports d'activité 2023 :
 - Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY 78)



Le Maire,

Cédric PEMBA-MARINE